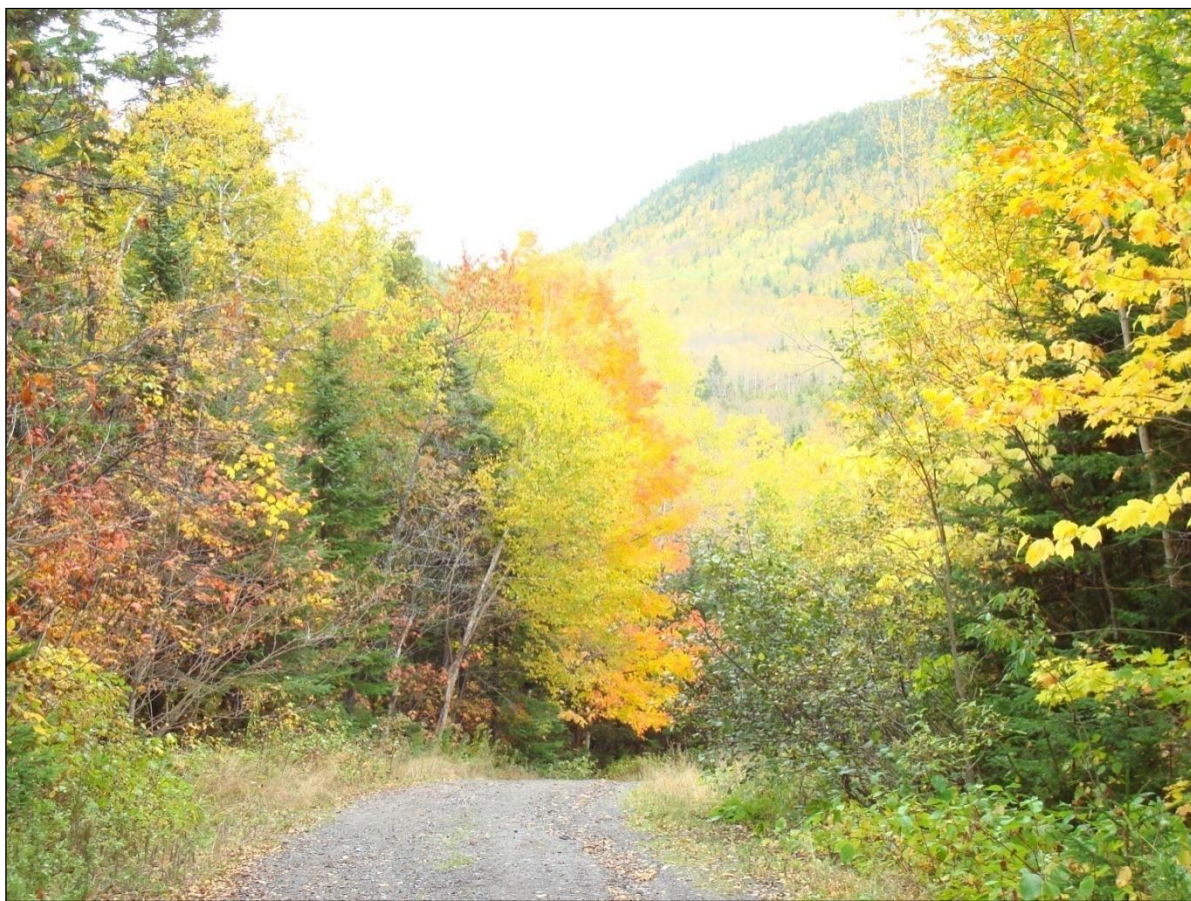


Chapitre 9

LES SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE, CULTUREL, ESTHÉTIQUE OU ÉCOLOGIQUE



CHAPITRE 9

LES SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE, CULTUREL, ESTHÉTIQUE OU ÉCOLOGIQUE

Les secteurs recensés ici sont ceux qui de l'avis du conseil des maires ont un intérêt régional, c'est-à-dire ceux qui constituent une valeur à laquelle sont attachés les résidents du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les différents secteurs d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, constituent parfois des attraits touristiques et à ce titre, certains d'entre eux ont pu également être abordés au chapitre traitant de l'affectation récréative. Cependant, étant donné que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. Chap. 19.1) précise que ces secteurs d'intérêt doivent être expressément identifiés, une section spécifique du schéma d'aménagement est prévue à cette fin.

Par ailleurs, la MRC adoptait le 9 octobre 2002 une politique culturelle qui lui permet d'affirmer son intention à soutenir les initiatives des municipalités et des organismes issus du milieu et de donner la possibilité à la MRC de se positionner dans un courant de développement basé sur la mise en valeur de ses ressources tant humaines que créatrices et patrimoniales. Cette politique énonce des principes directeurs qui sous-tendent trois grands axes d'orientations, soit de soutenir les initiatives culturelles issues des municipalités, de soutenir les intervenants culturels dans leurs efforts de formation, de création, de diffusion et de promotion des arts et de la culture, et enfin, de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel sur l'ensemble du territoire. Pour ce dernier axe, le schéma d'aménagement proposera à même le document complémentaire divers moyens de protection des secteurs historiques.

9.1 LES SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE

Les sites d'intérêt historique sont ceux qui témoignent de notre passé, soit par la présence d'un monument, d'un bâtiment ou regroupement de bâtiments, d'un site où se sont déroulés des événements marquants ou encore, un endroit où l'on retrouve des vestiges de notre passé. Ces secteurs contribuent à créer, sinon renforcer, le sentiment d'appartenance de la population au territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. D'ailleurs, les municipalités sont de plus en plus conscientes du potentiel de mise en valeur des sites historiques et patrimoniaux. À cet effet, certaines d'entre elles ont décidé de se doter de comités consultatifs en la matière, par exemple la Société rimouskoise du patrimoine, la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, le Comité du patrimoine naturel et culturel du Bic ainsi que les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) des municipalités.

Les sites d'intérêt historique se divisent en deux catégories, soit les sites archéologiques et les sites patrimoniaux.

9.1.1 Les sites archéologiques

Les sites d'intérêt archéologique ont été recensés à même le macro-inventaire du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Au total, on compte 46 sites archéologiques répartis sur le territoire de quatre municipalités, soit La Trinité-des-Monts, Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Fabien (voir plans 9.1 et 9.2, à noter que plusieurs sites archéologiques sont superposés, ce qui réduit le nombre de symboles apparaissant sur les plans). Tel qu'illustré au tableau 9.1.1.1, 32 des 46 sites archéologiques se retrouvent sur le territoire des municipalités de Saint-Fabien ou la ville de Rimouski (district Le Bic). Parmi ces 32 sites, 30 d'entre eux se situent à l'intérieur des limites du parc national du Bic.

La très grande majorité des sites archéologiques sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette sont de nature préhistorique, donc datant de plus de 2000 ans. Cependant, on retrouve un site historique euro-qubécois d'importance, c'est-à-dire celui situé sur le site de la Maison Lamontagne (site n° 5) à Rimouski (district de Rimouski-Est). Ce site témoigne de l'occupation contemporaine du territoire de la MRC.¹²³

Tableau 9.1.1.1 : Liste des sites archéologiques sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalité	Nombre de site	Localisation
La Trinité-des-Monts	1	Secteur de l'ancien pont Rouge
Le Bic (<i>Rimouski</i>)	24	Principalement concentrés dans le Parc national du Bic
Rimouski	9	Site de la maison Lamontagne Principalement concentrés dans le secteur Ste-Odile (à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec)
Saint-Anaclet-de-Lessard	1	Site du four à chaux, localisé à l'est de la Route du Fourneau-à-chaux, à proximité de la chute Neigette
Saint-Fabien	11	Principalement concentrés dans le Parc national du Bic
Total	46	-

Source : Fichiers numériques du MCC, 2005.

Soulignons qu'un site archéologique préhistorique a été découvert en octobre 1990 sur le territoire de la ville de Rimouski lors des travaux de recherche préliminaire de l'autoroute 20. Des vestiges amérindiens ont été découverts dans ce secteur.

La plupart des sites archéologiques jouissent d'une protection quasi absolue, puisqu'ils sont situés à l'intérieur du parc national du Bic ou sur le terrain de la Maison Lamontagne laquelle est classée par le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la *Loi sur la protection des biens culturels*.

Pour les autres sites, la MRC invite les municipalités à adopter une réglementation visant à protéger ces lieux qui témoignent de notre histoire en s'inspirant notamment du document

¹²³ Le site archéologique de la Maison Lamontagne est à la fois un site préhistorique et historique euro-qubécois.

réalisé par le ministère des Communications et de la Culture et intitulé « *Document préliminaire pour fins de discussion, Révision du schéma d'aménagement, Démarche d'intégration de la protection des ressources archéologiques* ».

9.1.2 Les sites patrimoniaux

9.1.2.1 Les sites patrimoniaux de Rimouski

La ville de Rimouski en vertu de la *Loi sur les biens culturels* a établi deux sites du patrimoine sur son territoire, soit le site de la rue Saint-Germain Ouest et celui du secteur institutionnel du centre-ville (voir plan 9.3). On y retrouve un monument, soit la Place des Anciens combattants ainsi qu'une vingtaine de bâtiments patrimoniaux dont la maison Joseph-Gauvreau, l'ancienne église de Rimouski érigée en 1823 abritant aujourd'hui le Musée régional de Rimouski, la cathédrale Saint-Germain, l'archevêché de Rimouski, le Cégep de Rimouski (ancien séminaire) qui a restauré son clocheton en 2005, ainsi que quelques résidences construites pour les notables de l'époque.

La ville de Rimouski a installé 22 panneaux d'interprétation témoignant des faits historiques ayant marqué l'histoire de la Ville. Elle a également réalisé un feuillet promotionnel intitulé *Les promenades historiques de Rimouski* à l'intérieur duquel on retrouve quatre propositions d'itinéraire à caractère historique et culturel.

9.1.2.2 Le site patrimonial du Bic

Quoique le district Le Bic n'ait aucun bâtiment de classé ou de cité en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, on retrouve sur son territoire plusieurs éléments d'intérêt patrimonial, d'ailleurs une étude du ministère des Affaires municipales¹²⁴ mentionnait que:

Le village et plus particulièrement le noyau ancien présentent des ensembles architecturaux et paysagers qui ont une forte identité. Dans le noyau villageois, plusieurs bâtiments ont des caractéristiques architecturales remarquables et les implantations offrent des configurations urbanistiques exceptionnelles influencées par le site.

Au total, on retrouve une vingtaine de bâtiments d'intérêt architectural dont plus de la moitié se retrouve le long de la rue Sainte-Cécile et sur la rue Saint-Valérien (voir plan 9.4). Le long de cette dernière on remarque la présence de cinq résidences Second Empire à toit Mansart.

Outre les bâtiments, on compte également trois lieux qui structurent l'espace du district Le Bic, lesquels constituent également des secteurs d'intérêt d'un point de vue patrimonial. Ces lieux sont :

- le carrefour Chamberland, autour duquel se regroupent plusieurs bâtiments offrant un intérêt patrimonial;

¹²⁴ *Le village du Bic, Diagnostic et propositions d'aménagement du noyau villageois*. Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, MAM février 1992, p.3. Cette étude fut réalisée dans le cadre de la procédure d'adoption d'un PPU pour le noyau villageois du district rimouskois Le Bic.

- l'ensemble institutionnel regroupé autour de l'église du Bic, laquelle église domine dans le paysage architectural de la municipalité;
- la place de la Gare, en raison de son emplacement stratégique, c'est-à-dire que ce site agit comme point de ralliement des autres pôles d'activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé, la MRC souhaite que la ville de Rimouski poursuive la démarche d'adoption du *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) pour le noyau villageois du district Le Bic, afin de réaliser certains aménagements urbains qui permettront de mettre en valeur le potentiel patrimonial de cette municipalité. Par ailleurs, la municipalité a formé un comité afin d'élaborer une politique culturelle dans laquelle le patrimoine aura une place importante.

9.1.2.3 Le site patrimonial de Saint-Fabien

Selon le macro-inventaire (Analyse du paysage architectural) du ministère de la Culture et des Communications, on retrouve neuf bâtiments d'intérêt sur le territoire de Saint-Fabien, dont six sont concentrés le long de la 1^{re} Rue (voir plan 9.5). L'ensemble des bâtiments d'intérêt sont reconnus soit en raison de leur caractère unique, notamment la Grange octogonale, soit en raison de l'ornementation ou encore pour la qualité des éléments architecturaux.

9.1.2.4 Le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père

Le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père est reconnu comme un lieu historique d'une grande importance pour le Canada depuis 1974 (voir plan 9.6). Le phare qui y est érigé est le deuxième plus haut au pays (30 mètres). On y retrouve une exposition relatant les différents moyens utilisés pour guider les marins depuis le début de la navigation. Le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père est l'une des composantes de l'affectation récréative du schéma d'aménagement.

9.1.3 Les bâtiments classés

On retrouve aussi sur le territoire de la MRC les quatre bâtiments suivants qui ont été classés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* :

- La maison Joseph-Gauvreau à Rimouski

La maison Joseph-Gauvreau située au sud-ouest de l'avenue de la Cathédrale et de la rue de l'Évêché. Cette maison a été classée en 1985 par le Ministère en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

- La maison Lamontagne à Rimouski

La maison Lamontagne a été construite en 1750, ce qui en fait la plus vieille maison de l'est du Québec. On doit sa renommée au fait qu'une partie de sa structure (côté ouest) a été réalisée en colombage « pierroté », une technique de construction qui remonte au Moyen-

âge. La maison dessous est classée en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Le terrain de la maison dessous constitue également un site archéologique.

- La maison Côté de Saint-Anaclet-de-Lessard

La maison Côté de Saint-Anaclet-de-Lessard est située au 652 du rang III ouest et a été érigée en 1790. Ce site est en fait son deuxième emplacement, puisqu'à l'origine, cette résidence était située sur le deuxième rang de Rimouski. Elle fut déplacée en 1975, alors qu'un mécène l'a achetée pour éviter qu'on ne la démolisse. Ce bâtiment, selon les termes du macro-inventaire du Ministère, est une *maison de ferme dont la juxtaposition harmonieuse de tels détails ornementaux à une telle volumétrie étonne*.

- La grange Adolphe-Gagnon de Saint-Fabien

Érigée en 1888, la grange Adolphe-Gagnon se distingue par sa forme octogonale et ses quatre niveaux qui la rendent unique au Québec. La grange de Saint-Fabien est aussi remarquable en étant un des rares bâtiments de ferme en forme d'octogone à posséder deux ponts inclinés donnant accès aux étages supérieurs. Elle a été classée monument historique par le ministère de la Culture et des Communications le 14 décembre 2006.

9.1.4 Les monuments historiques cités

Le tableau 9.1.4.1 présente les monuments historiques qui ont été cités par les municipalités en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur les biens culturels*.

Tableau 9.1.4.1 : Monuments historiques cités en vertu de la *Loi sur les biens culturels*

Municipalité	Monument historique
Esprit-Saint	Le Presbytère (route 232)
Rimouski	La maison Pierre-Louis Gauvreau (rue Saint-Pierre) L'ancienne gare de Saint-Anaclet-de-Lessard (rue Père Nouvel) La Maison Parent (rue Saint-Germain-Ouest) La Maison Letendre (rue de l'Évêché Ouest)
Saint-Anaclet-de-Lessard	La forge Saint-Laurent (rue Principale Ouest) L'église et le presbytère (rue Principale Est)
Saint-Fabien	La grange octogonale Adolphe-Gagnon (1 ^{ère} Rue)

9.1.5 Les ponts couverts

Jusqu'à tout récemment, on comptait cinq ponts couverts sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Malheureusement, le 17 avril 1994, un embâcle détruisit le pont couvert enjambant la rivière Rimouski dans la municipalité de La Trinité-des-Monts. Ce pont couvert était celui qui offrait la plus grande valeur patrimoniale. À l'été de 1999, un incendie détruisit le pont couvert de la rivière Hâtée au Bic.

Par ailleurs, devant l'intérêt manifesté par la ville d'Amqui, le pont couvert Beauséjour de l'ancienne municipalité de Sainte-Odile sera vraisemblablement relocalisé à Amqui.

Les deux autres ponts couverts sont situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et du district rimouskois de Mont-Lebel. Une étude¹²⁵ commandée par la MRC de Rimouski-Neigette, a permis de déterminer la valeur patrimoniale de ces ponts couverts. Les critères retenus pour évaluer cette valeur patrimoniale ont été :

- la valeur historique;
- la valeur technologique;
- la valeur symbolique (degré d'enracinement) et;
- l'état d'authenticité (conservation de l'état d'origine).

La valeur patrimoniale est évaluée en fonction d'une note totale possible de 15 points. La valeur patrimoniale ainsi que d'autres informations apparaissent au tableau 9.1.5.1 alors que la localisation des ponts apparaît au plan 9.7.

Tableau 9.1.5.1 : Valeur patrimoniale et autres caractéristiques des ponts couverts sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalité	Cours d'eau	Nombre de travée	Longueur (m)	Date de construction	Valeur patrimoniale
Mont-Lebel	riv. Neigette	1	28,30	1930	4
St-Anaclet	riv. Neigette	1	29,60	1898	6

Source : Évaluation patrimoniale des ponts couverts de la MRC de Rimouski-Neigette, Régis Jean, 1990, 139 p.

9.1.6 Les autres biens patrimoniaux

Dans le cadre du programme québécois de *Villes et villages d'art et de patrimoine*, un projet intitulé *Patrimoine 2000* a été mis sur pied par la MRC. Ce projet visait essentiellement à accroître le niveau de connaissances de la population des richesses patrimoniales et par le fait même renforcer le sentiment d'appartenance au territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Pour ce faire, les citoyens de chacune des municipalités ont été invités à identifier un bien patrimonial pour lequel ils avaient un attachement particulier sur le plan patrimonial. Les biens, sites ou faits marquants qui ont été choisis par la population apparaissent au tableau 9.1.6.1. Ce projet a été lauréat du concours « Les Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent » organisé par le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

¹²⁵ Évaluation patrimoniale des ponts couverts de la MRC de Rimouski-Neigette, Régis Côté. 1990, 139 p.

Tableau 9.1.6.1 : Liste des biens, sites ou faits marquants associés à l'héritage patrimonial, retenus par les citoyens dans le cadre du projet Patrimoine 2000

Municipalité	Biens, sites ou événements
Esprit-Saint	Le Cenellier
La Trinité-des-Monts	Le livre du Cinquantenaire
Rimouski	L'île Saint-Barnabé
Mont-Lebel	Le pont couvert
Pointe-au-Père	L'arrondissement du phare
Le Bic	Le village et son paysage
Rimouski-Est	La maison Lamontagne
Ste-Blandine	La maison Souvenance
Ste-Odile-sur-Rimouski	La rivière Rimouski
St-Anaclet-de-Lessard	La chute Neigette
St-Eugène-de-Ladrière	L'histoire des moulins à bois (la drave)
St-Fabien	Le pic Champlain
St-Marcellin	Le lac Noir
St-Narcisse-de-Rimouski	Le domaine du Canyon des Portes de l'Enfer
St-Valérien	Les croix de chemin

La MRC a aussi mis sur pied une activité de sensibilisation au patrimoine nommée « Nos maisons, une histoire de vie ». Il s'agit de faire connaître le patrimoine résidentiel en réalisant des fiches techniques qui décrivent les grandes caractéristiques des maisons qui ont été sélectionnées pour chaque municipalité. Un suivi est effectué auprès des propriétaires afin de les sensibiliser à l'importance de préserver le caractère patrimonial des résidences.

De plus, en 2006 la MRC a produit et rendu public, avec la collaboration de plusieurs partenaires bas-laurentiens, un guide d'intervention en patrimoine. Ce guide présente 13 fiches thématiques (fenêtres, revêtement, toiture, etc.) et offre des conseils judicieux pour l'entretien et la restauration des maisons anciennes.

9.1.7 Les intentions d'aménagement relativement aux sites d'intérêt historique

Les intentions d'aménagement relativement aux différents secteurs historiques (archéologique et patrimoine architectural) consistent à appuyer les municipalités dans la mise en œuvre de la troisième orientation de la politique culturelle, soit de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel sur l'ensemble du territoire. À cet effet, le schéma d'aménagement, par l'entremise du document complémentaire, propose aux municipalités d'inclure des dispositions normatives visant à préserver les sites patrimoniaux et à respecter la typologie architecturale des bâtiments faisant l'objet de rénovation ou de toute autre modification.

9.2 LES SITES D'INTÉRÊT CULTUREL

La MRC de Rimouski-Neigette compte quatre sites d'intérêt culturel. Ces sites contribuent à l'identité et à la spécificité culturelle de la population du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

9.2.1 Les sites du patrimoine de Rimouski

Le secteur du centre-ville de Rimouski a déjà été identifié comme lieu historique avec ces deux sites du patrimoine. Ils ont également été retenus comme site d'intérêt culturel en raison du nombre important de bâtiments d'intérêt à vocation culturelle. En effet, à l'intérieur des mêmes limites que les sites du patrimoine (voir plan 9.3) on retrouve entre autres :

- Le Musée régional.
- La Cathédrale de Rimouski.
- La salle de spectacle Desjardins-Telus, située sur la rue Saint-Germain-Ouest,
- Le Centre civique, qui comprend le *Conservatoire de musique de Rimouski* et la galerie d'art *Coup d'oeil*.
- Le cégep de Rimouski, qui comprend une bibliothèque et la salle de spectacle Georges-Beaulieu
- L'édifice de l'Archevêché.

9.2.2 Le Théâtre du Bic

Le Théâtre du Bic constitue une composante culturelle incontournable sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. On y présente des spectacles variés (théâtre, danse, etc.) tout au long de l'année. Le théâtre du Bic, tant par sa localisation, sa visibilité que sa forme distinctive (forme de grange), représente un repère important sur le territoire (voir plan 9.4).

9.2.3 Le Vieux théâtre de Saint-Fabien

Le Vieux théâtre de Saint-Fabien est une salle de spectacle intimiste située en plein cœur du village et qui est associée au réseau des organisateurs de spectacles de l'est du Québec (ROSEQ) depuis 2002 (plan 9.5). De plus, à Saint-Fabien-sur-Mer, on retrouve une chapelle où l'on présente des spectacles et des expositions d'art. Il s'agit d'un lieu unique reconnu localement comme lieu de diffusion des arts, dans un décor spectaculaire en bordure du fleuve Saint-Laurent.

9.2.4 Le sanctuaire de Pointe-au-Père

Le sanctuaire de Pointe-au-Père est un lieu de pèlerinage apprécié des gens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Les-Îles-de-la-Madeleine. Le site offre des qualités esthétiques puisqu'il est situé le long de la rive du fleuve Saint-Laurent (voir plan 9.6).

9.2.5 Les intentions d'aménagement relativement aux sites d'intérêt culturel

Les intentions d'aménagement relatives aux secteurs d'intérêt culturel consistent à mettre en valeur, notamment en les identifiant au schéma d'aménagement, les équipements de nature culturelle, lesquels sont autant de signes distinctifs du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. De plus, en 2002, la MRC s'est dotée d'une politique culturelle régionale comme moyen de renforcer l'identité culturelle de ces citoyens. La MRC entend poursuivre la mise en œuvre de la Politique. D'ailleurs une entente de développement culturel a été signée en 2005 avec le ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre du plan d'action culturel.

9.3 LES SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

Les sites reconnus pour leur qualité esthétique sont nombreux sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Bien que l'on retrouve plusieurs de ces sites dans le Haut-Pays, les sites les plus fréquentés par les visiteurs sont situés le long du littoral.

9.3.1 Le corridor routier de la route 132

La route 132 qui longe le littoral est le principal corridor touristique de la MRC de Rimouski-Neigette. La qualité des paysages qui bordent cette voie de circulation est importante, car elle influence grandement l'image (positive ou négative selon le cas) que retiennent les touristes de passage sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Aussi, considérant que le corridor de la route 132 constitue un ensemble indissociable et que malgré qu'aux abords de certains tronçons, l'aménagement urbain puisse être en contradiction avec la beauté du panorama du côté du littoral, c'est la totalité de ce corridor qui a été retenue comme site d'intérêt esthétique.

Selon une étude réalisée conjointement par le ministère des Affaires municipales du Québec et la MRC de Rimouski-Neigette en avril 1997¹²⁶, 33 km des 60 km (soit 55 %) du corridor routier de la route 132, laisseraient une impression positive, 18 km (30 %) laisseraient une impression partagée, alors que 9 km (15 %) laisseraient un souvenir négatif (voir plan 9.8).

La majeure partie laissant un souvenir positif se situe entre la limite ouest de Saint-Fabien et l'extrémité est, du district Le Bic (Rimouski). Ce tronçon est essentiellement défini dans cette étude comme étant « un remarquable paysage de plaine agricole et de tourbière, l'alignement des maisons, des granges et des silos semble réglé sur le profil tourmenté des montagnes du Bic. »

Mentionnons enfin, à ce propos, que la *Promenade de la mer* inaugurée en 2003 mérite une attention particulière. En effet, ce tronçon de la route 132 localisé au cœur de la ville de Rimouski offre un point de vue remarquable sur le littoral. Il a été rénové pour y aménager

¹²⁶ Route d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent, Cartographie des impressions visuelles, MAM et MRC du BSL, avril 1997, 66 p.

cette promenade qui comprend notamment des belvédères d'observation et le tracé de la Route verte. Cette réalisation a permis à la population de se réapproprier ce secteur privilégié du centre-ville qui témoigne de l'identité maritime du territoire. Diverses initiatives sont également prévues par la ville de Rimouski afin d'harmoniser l'encadrement visuel du milieu bâti de ce tronçon avec la qualité esthétique du paysage. La réappropriation de cet espace par la population est d'autant plus importante, qu'il constitue un lieu de ralliement naturel entre les activités urbaines et les grands espaces qui caractérisent le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

9.3.2 Autres sites d'intérêt esthétique

Les autres sites méritant d'être mentionnés pour leur qualité de leur paysage sont répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Ces sites, illustrés sur le plan 9.9, sont :

- le parc national du Bic et le secteur de la Pointe-aux-Anglais à Bic (paysages maritimes et forestiers)
- le Canyon des Portes de l'Enfer à Saint-Narcisse-de-Rimouski (chute et paysage forestier);
- le secteur de la chute et de la rivière Neigette ainsi que le rang 1 Neigette Est et Ouest, à l'est de la route Neigette à Saint-Anaclet-de-Lessard (chute et paysages agricoles);
- les abords de la rivière Rimouski à partir de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent jusqu'au Domaine des Portes de l'Enfer (cours d'eau et paysages forestiers);
- le long du rang 3 au Bic (paysages agricoles);
- le Mont-Saint-Louis et l'observatoire de l'Ermite à Bic (paysages maritimes et forestiers)
- le long de la route 232 à Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts (paysages forestiers et agricoles à perte de vue);
- le belvédère aménagé à Saint-Narcisse, au sud de la route 232, à environ 1 km à l'est de l'intersection avec la route 234 (paysages agricoles et forestiers);
- le secteur de Saint-Fabien-sur-Mer (paysages maritimes et forestiers);
- les chutes du Mont-Longue-Vue à La Trinité-des-Monts;
- le secteur de la montagne ronde à Saint-Valérien;
- l'île Saint-Barnabé, à Rimouski (paysages maritimes);
- la rue du Fleuve et la rue du Phare à Rimouski (paysages maritimes et bâtiments à caractère patrimonial).

D'autres sites, de nature plus locale, offrent également un intérêt pour leur qualité esthétique. La MRC de Rimouski-Neigette invite les municipalités locales à les identifier lors de la réalisation de leur plan d'urbanisme respectif.

9.3.3 Les intentions d'aménagement relativement aux secteurs d'intérêt esthétique

Les différents secteurs reconnus pour leur qualité esthétique contribuent à la renommée du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette comme destination touristique et contribuent également à renforcer le sentiment de fierté qu'éprouvent les citoyens face à leur territoire

d'appartenance. Aussi, les intentions d'aménagement relativement à ces secteurs consistent à protéger leur aspect naturel ainsi qu'à limiter les usages susceptibles d'affecter les perspectives visuelles. Plusieurs de ces secteurs ont d'ailleurs été intégrés à l'intérieur d'une affectation récréative afin de les mettre en valeur, alors que ceux situés en milieux forestiers ou agricoles sont protégés, soit par la restriction des usages autorisés ou encore par les normes régissant la coupe d'arbres à l'intérieur de l'encadrement visuel des chemins publics.

En ce qui a trait spécifiquement au corridor de la route 132, la MRC souhaiterait conjointement avec le MAMM, évaluer les possibilités d'une intervention afin de donner suite à l'étude réalisée en 1997 (étude conjointe MAMM et MRC) et portant sur la cartographie des impressions visuelles le long de ce corridor routier. Les outils d'intervention pourraient être de nature préventive, c'est-à-dire l'adoption de normes réglementaires visant à protéger l'encadrement visuel, mais pourraient également viser à améliorer certains aspects de l'aménagement urbain actuel. Cette intervention permettrait de contribuer à l'identité touristique associée au littoral que la MRC souhaite promouvoir.

9.4 LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette compte deux secteurs d'intérêt écologique créés et protégés par des lois spécifiques, soit le « marais salé » du district rimouskois de Pointe-au-Père (réserve nationale de faune) et la réserve écologique Charles-B.-Banville située sur le territoire non organisé du Lac-Huron. À ces deux territoires s'ajoute aussi le secteur de la crête rocheuse à Bic. Ces trois secteurs ont été inclus dans l'affectation de conservation et sont plus amplement traités au chapitre 7, section 7.6.

On retrouve aussi, en partie du moins, une deuxième réserve nationale de faune¹²⁷, laquelle est située entre l'île Bicquette et le récif de l'ouest (au nord de l'île du Bic). Cette réserve nationale est à la fois terrestre et marine. Elle abrite un secteur de migration des canards de mer, ainsi qu'une importante aire de nidification de l'Eider à duvet. Cette réserve n'a cependant pas fait l'objet d'une affectation spécifique au schéma d'aménagement puisqu'elle se retrouve en bonne partie en milieu marin.

La liste complète des habitats fauniques établie en vertu du règlement sur les habitats fauniques sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et ceux en voie de le devenir, apparaît au tableau 9.4.1, alors que les plus importants habitats, en terme de superficie, sont illustrés au plan 9.10.

En plus de ces sites, Faune-Québec a identifié cinq autres habitats dont le statut est « prévisionnel », c'est-à-dire qu'ils répondent aux critères fauniques mais qui doivent encore franchir toutes les étapes du processus. Il s'agit d'une héronnière sur l'île Saint-Barnabé ouest et des colonies d'oiseaux de l'île Bicquette (récifs ouest et îlot sud), de l'île du Bic (récif du sud-est) et du rivage de la Pointe-aux-Anglais.

¹²⁷ Il s'agit de la réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire protégeant plusieurs îles entre Kamouraska et Le Bic.

Par ailleurs, mentionnons que bien qu'il n'y ait pas d'habitat faunique désigné pour le lynx roux, le lynx du Canada et le cougar de l'est, ces espèces fréquentent le territoire de la MRC et sont toutes susceptibles d'être déclarées menacées ou vulnérables.

En ce qui a trait aux milieux humides,¹²⁸ on sait qu'ils jouent un rôle important sur l'environnement, en agissant comme de véritables réservoirs empêchant les sols de s'assécher. Les plantes aquatiques qui y sont présentes filtrent les matières polluantes et jouent un rôle de purification essentiel au maintien de la biodiversité. Ces milieux peuvent être menacés par les activités humaines comme, par exemple, l'exploitation forestière ou le développement de la villégiature.

C'est pourquoi en 2001, un projet de « *Conservation volontaire des milieux humides* » a été entrepris par le Conseil de bassin de la rivière Rimouski (CBRR) et ses partenaires afin de réaliser une caractérisation de 24 milieux humides totalisant 294 hectares. Fort de cette expérience, le CBRR a entrepris une nouvelle campagne en 2004 visant cette fois 50 milieux humides ayant été ciblés comme prioritaires de par leur aspect exceptionnel et leur fragilité. La localisation de ces milieux humides sous conservation volontaire est présentée au plan 9.10.

De son côté, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et ses partenaires instaurent en l'an 2000 un programme d'entente de conservation impliquant les propriétaires privés concernés par les zones de conservation identifiées au Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Ces zones de conservation incluent un certain nombre de milieux sensibles (aulnaies humides, terrains dénudés secs et humides, secteurs d'inondation, marécages, plantes rares, etc.) et de milieux fauniques (vasières, refuges d'oiseaux, héronnières, etc.). Entre 2001 et 2003, pour le territoire de la MRC Rimouski-Neigette, des ententes de conservation ont été signées avec 37 propriétaires forestiers visant la protection de 13 sites, ce qui représente une superficie totale de 134,2 hectares.

Tableau 9.4.1 : Listes des habitats fauniques selon leur statut sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, 2004

ACOA (AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES)				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
RIMOUSKI :				
Anse-au-Sable	02-01-0218	L	0	Public
Rocher Blanc	02-01-0219	L	2,3	Public
Marais de Sacré-Cœur	02-01-0220	L	2,442	Public
Rimouski Est	02-01-0221	L	4,3	Public

¹²⁸ Les informations de cette section sont tirées du portrait socio-environnemental du bassin versant de la rivière Rimouski, document de consultation, automne 2004, réalisé par le Conseil de bassin de la rivière Rimouski, et d'une communication personnelle le 3 novembre 2004 avec Yanick Gendreau de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

ACOA (AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES)				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
Pointe Pouliot	02-01-0222	L	3,9	Public
Pointe-au-Père	02-01-0223	L	1,6	Public
Ile St-Barnabé nord	02-01-0234	L	5,5	Public
Ile St-Barnabé sud	02-01-0235	L	5,4	Public
LE BIC (Rimouski) :				
Récif du sud-est	02-01-0207	L	3,15	Public
Ile du Bic nord-est	02-01-0208	L	0	Public
Ile Bicquette	02-01-0209	L	3,6	Public
Ilet du Flacon	02-01-0212	L	0	Public
Montagne à Michaud	02-01-0213	L	2	Public
Cap à l'Original	02-01-0214	L	0	Public
Anse à l'Original	02-01-0215	L	0	Public
Havre du Bic	02-01-0216	L	0	Public
Bic	02-01-0217	L	4,5	Public
Anse-au-Sable	02-01-0218	L	0	
La Grande Anse	02-01-0236	L	0,51	Mixte
Ile du Bic nord-ouest	02-01-0237	L	2,883	Public
Ile du Bic sud	02-01-0238	L	4,469	Public
Anse Rivière du sud-ouest	02-01-0296	L	0	Public
SAINT-FABIEN :				
Port-Pic	02-01-0192	L	5	Public
Pointe-à-Cives	02-01-0193	L	0	Public
Saint-Fabien-sur-Mer	02-01-0211	L	0	Mixte
Ilet du Flacon	02-01-0212	L	0	Public
Montagne à Michaud	02-01-0213	L	2	Public
HÉRONNIÈRES				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
LE BIC (Rimouski) :				
Ile du Bic	03-01-0001	L	0,052	Mixte
Ile Bicquette	03-01-0086	L	0	Public
RIMOUSKI :				
Ile St-Barnabé est	03-01-0002	L	0,03	Mixte
LE BIC (Rimouski) :				
Ile Bicquette	04-01-0004	L	0,14	Public
Récifs ouest île Bicquette	04-01-0044	L	0,01	Public
Ilot sud, île Bicquette	04-01-0046	L	0,015	Public
Récif du sud-est, île du Bic	04-01-0048	L	0,02	Public
RAVAGES DE CERF DE VIRGINIE				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
ESPRIT-SAINT :				
Du lac Biencourt	06-01-9207	L	23	Mixte
De la Rivière de l'Orient	06-01-9227	L	16,5	Mixte

LA TRINITE-DES-MONTS :				
Duchénier	06-01-9214	L	101,5	Mixte
De la rivière Verte	06-01-9226	L	4,5	Public
De la rivière de l'Orient	06-01-9227	L	16,5	Mixte
Du Canton Varin	06-01-9290	L	102,5	Mixte
SAINT-NARCISSE :				
Duchénier	06-01-9214	L	101,5	Mixte
Du Canton Varin	06-01-9290	L	102,5	Mixte
RIMOUSKI :				
Duchénier	06-01-9214	L	101,5	Mixte
SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE :				
Duchénier	06-01-9214	L	101,5	Mixte
SAINT-VALERIEN :				
Duchénier	06-01-9214	L	101,5	Mixte
LAC-HURON :				
Du Lac Biencourt	06-01-9207	L	23	Mixte
De la Rivière Verte	06-01-9226	L	4,5	Public
Du Canton Varin	06-01-9290	L	102,5	Mixte
Du Lac Mistigouèche	06-01-9422	L	8	Mixte
HABITAT DU RAT MUSQUÉ				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
SAINT-MARCELLIN :				
Étangs à Florent Fortin	11-01-0014	P	0,33	Privée
ESPRIT-SAINT :				
Lac Biencourt	11-01-0027	L	0,047	Mixte
SAINT-FABIEN :				
Rivière du Sud-Ouest	11-01-0015	L	0,33	Mixte
Lac des Joncs	11-01-0016	L	0	Mixte
Lac des Joncs	11-01-0023	L	0,258	Public
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE :				
Lac des Joncs	11-01-0023	L	0,258	Public
LAC HURON :				
Ruisseau Sifroi	11-01-0017	L	0,83	Public
Lac Prime	11-01-0018	L	0,77	Public
COLONIE D'OISEAUX EN FALAISE				
Municipalité/Toponyme	No habitat	Statut*	Sup. totale	Tenure
LE BIC (Rimouski) :				
Pointe aux Anglais	14-01-0049	P	0	Privée

Source: Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, octobre 2004.

* Statut des habitats: L = légal, P = prévisionnel.

En ce qui a trait aux espèces végétales, aucune d'entre elles n'est légalement désignée comme étant menacée ou vulnérable. Cependant, selon le *Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec*, 24 espèces sont susceptibles d'être ainsi désignée. Ces dernières apparaissent au tableau 9.4.2.

Mentionnons également qu'en vertu du *Règlement sur les parcs*, le secteur du Cap Enragé situé à l'intérieur des limites du parc national du Bic a été désigné *zone de protection extrême* puisqu'on y retrouve des espèces florales rares.

Tableau 9.4.2 : Espèces végétales susceptibles d'être déclarées menacées ou vulnérables sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Espèce	Localité	Observations et commentaires
<i>Amerorchis rotundifolia</i>	Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès	
<i>Arabis holboellii</i>	Le Bic (<i>Rimouski</i>) (baie Hâtée, près du golf)	Rochers en bordure de la baie
<i>Arethusa bulbosa</i>	St-Eugène-de-Ladrière	Tourbière marécageuse
<i>Arethusa bulbosa</i>	St-Fabien (lac des Joncs)	Bois tourbeux et ouvert
<i>Arnica lanceolata</i>	Rimouski (rivière Rimouski)	Bord humide de la rivière
<i>Arnica lanceolata</i>	Bic (rivière du Bic)	Sur roches
<i>Arnica Lonchophylla</i>	Saint-Narcisse (Réserve Duchénier)	
<i>Astragalus americanus</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Plante de rivage et platiers de gravier
<i>Calamagrostis purpurascens</i> var <i>Purpurascens</i>	St-Fabien (mont à l'est de l'île au Flacon)	Éboulis de calcaire concassé, tablettes de calcaires
<i>Calypso Bulbosa</i>	St-Narcisse (Réserve de Duchénier)	
<i>Carrex backii</i>	Rimouski (Sacré-Cœur)	Flanc sud d'un petit mont
<i>Carex prairea</i>	St-Fabien	En bordure d'un fossé dans une tourbière
<i>Cypripedium reginae</i>	Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès	
<i>Cypripedium reginae</i>	St-Fabien (lac des Joncs, environ 100 mètres à l'ouest du dernier chalet)	Clairière tourbeuse, dans un boisé à thuya
<i>Cypripedium reginae</i>	St-Fabien (tourbière au sud du pic Champlain)	Clairière parmi de petits mélèzes et cèdres, en bordure d'un champ de sphaignes, 60 individus
<i>Cypripedium reginae</i>	St-Fabien (Porc-Pic)	Tourbière
<i>Draba aurea</i>	Rimouski (Sacré-Cœur, îlet Canuel, rive sud)	Schistes calcaires, rochers exposés, exposition sud
<i>Muhlenbergia richardsonis</i>	St-Narcisse, (Route 232, rivière Rimouski)	
<i>Nymphaea tetragona</i>	St-Fabien (Porc-Pic)	Petit lac tourbeux profond
<i>Nymphaea tetragona</i>	St-Fabien (lac des Joncs)	---
<i>Poa secunda</i>	Le Bic, (<i>Rimouski</i>)(cap du Corbeau, pointe aux Corbeaux)	Rocher calcaire
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Éboulis de roches calcaires au pied d'un rapide
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (Sacré-Cœur, chemin du golf)	Érablière à sucre, flanc de conglomérat, bois montueux, paroi d'un rocher
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (rivière Rimouski, environ 21 km du fleuve)	Éboulis de calcaire concassé

Espèce	Localité	Observations et commentaires
<i>Rosa rooseauiorum</i>	Rimouski (île Saint-Barnabé)	Haut de grève
<i>Rosa rooseauiorum</i>	Beauséjour	Bord de la rivière, rochers et lieux secs
<i>Rosa williamsii</i>	Rimouski (rivière Rimouski)	---
<i>Scirpus clintonii</i>	Rimouski (rivière Rimouski, environ 1,6 km à l'est d'un pont)	Platière rocheuse calcaire exposée de la rive, berge schisteuse
<i>Triglochin gaspense</i>	Rimouski (Nazareth)	Marais salé sur limon et sable
<i>Valeriana sitchensis</i>	Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès	
<i>Valeriana sitchensis ssp uliginosa</i>	St-Fabien (Porc-Pic)	Tourbière à sphaigne
<i>Valeriana sitchensis ssp uliginosa</i>	St-Anaclet-de-Lessard	Habitat riverain
<i>Valeriana sitchensis ssp uliginosa</i>	Saint-Valérien (tourbière-de-Saint-Valérien)	Habitat floristique de la valériane des tourbières
<i>Woodsia alpina</i>	Le Bic (<i>Rimouski</i>)(cap au Corbeau)	Schistes calcaires
<i>Woodsia alpina</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Montagne
<i>Woodsia oregana</i>	Le Bic (<i>Rimouski</i>)(cap du Corbeau)	Versant sud, crêtes calcaires et conglomérats calcaires

Source : Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent (le PPMV), p. 80 ; MRNFP, communication personnelle Gleason Gagnon le 3 février 2004

Enfin, on dénombre quelque six « écosystèmes forestiers exceptionnels » sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Ces six lieux présentant un intérêt particulier pour la conservation de leur diversité biologique ont été insérés dans l'affectation de conservation (voir section 7.6.1.5)

9.4.1 Les intentions d'aménagement

Les intentions d'aménagement visent principalement à informer la population de l'existence de ces milieux d'intérêt ainsi qu'à les protéger, afin d'assurer la présence de ces espèces et de ces écosystèmes.